



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.3

Date : 25 août 2010

Original : FRANÇAIS  
Anglais

---

**LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II**

**Composée comme suit :** M. le Juge O-Gon Kwon, Président  
M. le Juge Kevin Parker  
M. le Juge Burton Hall

**Assistée de :** M. John Hocking, Greffier

**Ordonnance rendue le :** 25 août 2010

**LE PROCUREUR**

*c/*

**VOJISLAV ŠEŠELJ**

***DOCUMENT PUBLIC***

---

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE  
D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT**

---

**Le Procureur *amicus curiae* :**

M. Bruce MacFarlane

**L'Accusé :**

Vojislav Šešelj

**LA PRÉSENTE CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE** du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

**VU** la Version publique expurgée de la deuxième décision en date du 3 février 2010 et relative à la demande de l'Accusation concernant de nouvelles violations de mesures de protection et présentée sur le fondement de l'article 77 du Règlement (trois livres), rendue le 4 février 2010, et l'Ordonnance tenant lieu d'acte d'accusation qui y est annexée et dans laquelle la Chambre de première instance a engagé contre Vojislav Šešelj une procédure l'inculpant d'un chef d'outrage au Tribunal, punissable au titre de l'article 77 A) ii) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), pour avoir divulgué dans un livre des informations permettant d'identifier 11 témoins protégés en violation d'ordonnances d'une Chambre,

**ATTENDU** qu'une nouvelle comparution initiale a eu lieu le 6 mai 2010,

**ATTENDU** que, selon l'article 65 bis A), la Chambre de première instance doit convoquer une conférence de mise en état dans les cent vingt jours de la comparution initiale de l'accusé,

**EN APPLICATION** de l'article 65 bis A) du Règlement,

**CONVOQUE** une conférence de mise en état pour le vendredi 3 septembre 2010 à 14 h 15 dans la salle d'audience III.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

*/signé/*

\_\_\_\_\_  
Burton Hall, Juge de la Chambre de  
première instance

Le 25 août 2010  
La Haye (Pays-Bas)

**[Sceau du Tribunal]**